

promis lors des prochaines rencontres internationales, y compris le Sommet d'Ottawa, la réunion des Chefs de gouvernement du Commonwealth, le Sommet Nord-Sud et les Négociations globales projetées.

Le gouvernement accepte le point de vue du Groupe, selon lequel une coordination des politiques du gouvernement est nécessaire pour obtenir une politique Nord-Sud plus cohérente. Des mesures appropriées sont actuellement prises dans le processus d'élaboration des politiques du gouvernement en vue de promouvoir une approche plus cohérente. Ces pratiques seront revues périodiquement pour assurer que les incidences Nord-Sud sont prises en compte dans toutes les décisions pertinentes du gouvernement.

Les principales recommandations constituent d'elles-mêmes une importante contribution au développement d'une politique canadienne. Elles ont été prises très au sérieux par le gouvernement et ont été étudiées très attentivement en vue d'une réévaluation des politiques actuelles. On trouvera ci-après la réponse du gouvernement à chacune des grandes recommandations du Groupe de travail parlementaire sur les relations Nord-Sud.

Que le Canada réserve 1 % de son budget d'aide au développement pour promouvoir la sensibilisation et la participation des Canadiens aux affaires Nord-Sud.

Comme nous l'avons déjà mentionné, le gouvernement reconnaît l'importance de promouvoir la participation et la sensibilisation des Canadiens aux problèmes Nord-Sud. Il entend accorder une plus grande priorité à la promotion, surtout par les organisations non gouvernementales, d'une meilleure sensibilisation du public canadien aux problèmes du monde en développement, et il continuera d'examiner les autres méthodes à mettre en place pour ces activités, ainsi que le niveau de financement qu'il conviendra de leur accorder.

A. L'ENDETTEMENT

1a) Que le Canada s'engage à porter, d'ici 1990, son budget d'APD à 0,7 % du PNB par des augmentations annuelles progressives, de façon à porter notre niveau d'APD à 0,57 % d'ici 1985.

Le gouvernement tient compte de cette recommandation dans une revue en cours sur la façon d'affecter 0,5 et 0,7 % du PNB à l'APD afin d'assurer une croissance homogène et une meilleure programmation des crédits d'aide.